



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 1^{er} décembre 2011

INFORMATION MEDIAS

**Réunion du comité de pilotage du contrat de projets le 30
novembre 2011 : mise au point**

Coprésidé par le Haut-Commissaire, M. Richard DIDIER et le Président de la Polynésie française, M. Oscar TEMARU, le dernier comité de pilotage du contrat de projets de l'année 2011 s'est tenu mercredi après midi à la Résidence de Papeete à 16h.

Comme l'a indiqué Richard DIDIER, le contrat de projets est une démarche partenariale entre l'Etat et le Pays, qui, si elle est formalisée par un acte juridique, n'en est pas moins adaptable aux contraintes administratives, techniques et humaines de par sa nature contractuelle.

En cette fin d'exercice budgétaire, l'objectif de l'Etat et du Pays est de gérer le plus efficacement possible les ressources financières disponibles en définissant, pour 2012, les besoins prioritaires de développement, de mise en sécurité des populations des archipels et d'amélioration des infrastructures scolaires pour l'année.

Il a ainsi été décidé d'augmenter le nombre de constructions d'abris de survie sur les atolls des Tuamotu dont les habitants sont particulièrement exposés aux risques naturels. Les cyclones ont largement démontré cette nécessité. Moruroa et Fangatofa ne sont aucunement concernés par la démarche ; les abris en cours de construction ou dont les travaux débiteront prochainement, couvrent tout autant les Tuamotu de l'Ouest (Tikehau, Takaroa, Manihi, etc.) que les Tuamotu de l'Est (Napuka, Tatakoto, Fangatau, Reao, etc.)

Les constructions scolaires ont également fait l'objet d'une décision d'attribution de crédits supplémentaires pour notamment améliorer les conditions de travail des élèves tant sur l'île de Tahiti que les autres archipels.

	Programmation avant le COPIL	Programmation après le COPIL
> Abris	3,6 milliards F CFP	6,8 milliards F CFP
> Constructions scolaires	275 millions F CFP	2,6 milliards F CFP

Enfin, face aux difficultés rencontrées pour réaliser la construction de logements sociaux notamment en raison des contraintes juridiques, administratives, foncière et parfois humaines, des projets ont été adaptés ou reportés. Pour autant, les disponibilités financières libérées (2,4 milliards pour le logement social et 3,7 milliards pour le volet Santé) ont aussitôt été redéployées pour assurer le démarrage de plusieurs chantiers dans les secteurs retenus

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

comme prioritaires en 2012. Cette dynamique sera créatrice d'emplois et de nouvelles infrastructures pour l'ensemble de la population polynésienne.

Le contrat de projets 2008 – 2013, comme tout contrat, peut, après concertation entre les parties signataires, être adapté pour arrêter de nouvelles orientations de développement de la Polynésie française. Cette souplesse est indispensable dans la période de crise grave que traverse le Pays, il faut, plus que jamais, prendre en compte les contraintes économiques et sociales évolutives dans le temps en adaptant autant que possible les dispositions prévues. Le Contrat de projets n'est en aucun cas dénaturé. Son caractère contractuel permet fort heureusement, grâce à un accord entre les partenaires, de réorganiser leurs rapports.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr